

Séance publique du 15 juin 2018

Présents : M. Schank, bourgmestre ; F. Pereira Gonçalves et J. Sanavia, échevins ; M. Binsfeld, R. Origer, R. Brimmeyer, L. Hilger, M. Welter ép. Missavage et A. Lutgen ép. Demuth ; conseillers ; L. Leyder, secrétaire.

Le conseil communal a pris les décisions suivantes :

- Nomination définitive de M. Claude Schaack de Medernach au poste de rédacteur auprès de l'administration communale avec un degré d'occupation de 100 % avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2018 en séance à huis clos.
- Nomination de Mme Marie-Thérèse Turpel-Wallers de Heiderscheid au poste d'employé communal pour les besoins de la Maison relais « Kannerstuff » à Heiderscheid et pour assurer la surveillance du transport scolaire.
- Conversion du poste de groupe de salaire C occupé par M. David Baum, détenteur depuis le 15 mars 2018 d'un diplôme d'aptitude professionnelle d'opérateur de la forêt et de l'environnement, en poste de groupe de salaire E.
- Nomination de M. Franco Pereira Gonçalves de Heiderscheid, échevin, comme candidat au poste de délégué de la circonscription dont fait partie la commune d'Esch-sur-Sûre au sein du conseil d'administration du CGDIS.
- Proposition d'affectation de Mme Marie-Louise Theisen de Merscheid au poste d'instituteur vacant dans le cycle 1, poste surnuméraire à raison de 50 % de l'école fondamentale à partir de l'année scolaire 2018/2019.
- Approbation d'une convention avec l'Office social commun de Wiltz pour l'année 2018.
- Approbation d'une nouvelle convention avec le Conservatoire du Nord prévoyant une participation financière de la commune d'Esch-sur-Sûre pour ses élèves inscrits au Conservatoire du Nord à partir de la rentrée 2018/2019. La convention s'applique uniquement aux élèves et étudiants de la commune d'Esch-sur-Sûre ne touchant pas encore de rémunération personnelle. Ne sont plus exclus les cours collectifs organisés aussi par l'école de musique de l'UGDA sur le territoire de la commune d'Esch-sur-Sûre.
- Modification du règlement d'ordre intérieur du 9 février 2018 de la Maison relais « Kannerstuff ».
- Approbation d'un acte notarié aux termes duquel la commune acquiert auprès des époux Hubert et Marie-Josée Cox-Zoller d'Eschdorf un terrain sis à Eschdorf, lieu-dit « Am Hënneschteneck », contenant 6 centiares, au prix total de 45,00 EUR.
- Approbation d'un contrat avec Mme Margot Eschette de Heiderscheid concernant une concession funéraire au cimetière communal à Heiderscheid.
- Fixation du prix de vente du livre relatif au passage du Tour de France 2017 à 20,00 EUR par exemplaire.
- Approbation des déclarations de recettes de l'exercice 2017 au montant total de 13.265.616,46 EUR ;
- Approbation de l'état des restants à recouvrer à la clôture de l'exercice 2017 au montant total de 236.516,85 EUR (en reprises provisoires : 232.384,85 EUR et en décharges : 4.132,00 EUR).
- Fixation des taux multiplicateurs de l'impôt foncier pour l'exercice 2019 comme suit :

Taux d'imposition A :	450 %
Taux d'imposition B :	
B1 (constructions commerciales).....	600 %
B2 (constructions à usage mixte)	450 %
B3 (constructions à autre usage).....	450 %
B4 (maisons unifamiliales et maisons de rapport)	450 %
B5 (immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation)	450 %
B6 (terrains à bâtir à des fins d'habitation)	900 %

- Fixation du taux multiplicateur de l'impôt commercial pour l'exercice 2019 à 300 pour cent.
- Confirmation d'un règlement d'urgence de circulation à Insenborn du collège échevinal du 30 avril 2018.
- Nomination de M. Jeannot Sanavia d'Esch-sur-Sûre, échevin, comme représentant de la commune d'Esch-sur-Sûre auprès de l'Association des Villes Amies de la Marionnette (AVIAMA).
- Allocation d'un subside extraordinaire de 100,00 EUR au Lycée du Nord Wiltz destiné à financer les manifestations de remise de diplômes et de prix aux meilleurs élèves.
- Allocation d'un subside extraordinaire de 250,00 EUR à l'association « Union Sportive Rambrouch » destiné à financer les festivités organisées dans le cadre du 50^e anniversaire du club de football.
- Allocation d'un subside extraordinaire de 300,00 EUR à l'association « Mach keen Zirkus asbl » destiné à financer la création d'un logo.

Séance publique du 29 juin 2018

Présents : M. Schank, bourgmestre ; F. Pereira Gonçalves et J. Sanavia, échevins ; M. Binsfeld, R. Origer, R. Brimmeyer, L. Hilger, M. Welter ép. Missavage et A. Lutgen ép. Demuth, conseillers ; L. Leyder, secrétaire

Le conseil communal a pris les décisions suivantes :

- Arrêt provisoire de l'organisation de l'enseignement fondamental pendant l'année scolaire 2018/2019.
- Approbation du plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) pour les années scolaires 2018/2019 à 2020/2021.
- Approbation du plan d'encadrement périscolaire (PEP) pour l'année scolaire 2018/2019.
- Nomination de Mme Dzenisa Balic de Bissen au poste d'apprenti auxiliaire de vie au sein de la Maison relais « Kannerstuff » à Heiderscheid à partir de l'année scolaire 2018/2019.
- Nouvelle fixation des droits d'inscription à l'école de musique à partir de l'année scolaire 2018/2019 prévoyant une dispense de paiement du supplément pour non-résidents aux élèves membres d'une association musicale de la commune d'Esch-sur-Sûre.
- Accord concernant l'organisation scolaire provisoire des cours de musique dispensés par l'école de musique de l'UGDA en 2018/2019.
- Accord, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2018 et jusqu'à l'introduction d'un nouveau règlement-taxe, d'une note de crédit pour la facturation des parties fixe et variable de la redevance d'assainissement due par Mme Lili Mersch pour sa maison d'habitation sise à Esch-sur-Sûre, sous réserve de la présentation d'un rapport annuel établi par une entreprise compétente attestant le bon fonctionnement de sa station d'épuration individuelle biologique.
- Avis favorable relatif à la proposition d'inscrire la ferme sise à Eschdorf, an der Gaass 17, appartenant à Mme Laurence Steichen et M. Ernest Hammes, à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux.
- Approbation du programme annuel 2019 des travaux à effectuer dans l'intérêt de la voirie rurale « Eschduerferbiereg » à Esch-sur-Sûre.
- Approbation d'un décompte relatif aux travaux d'aménagement d'un terrain multisport près de l'école et aux divers travaux d'aménagement extérieurs (devis approuvé : 200.000,00 EUR TVAC ; dépense effective : 187.091,21 EUR TVAC ; subside : 25.000,00 EUR).
- Approbation d'un décompte relatif aux travaux de pose d'une conduite d'eau dans le caisson du pont d'Insenborn portant la N27 (devis approuvé : 345.000,00 EUR TVAC ; dépense effective : 138.541,24 EUR TVAC).

- Approbation d'un décompte relatif aux travaux de réaménagement du chemin forestier au lieu-dit « Mëchelbaach » près de Neunhausen (devis approuvé : 23.000,00 EUR TVAC ; dépense effective : 24.706,89 EUR TVAC ; subside : 16.000,00 EUR).
- Approbation d'un décompte relatif aux travaux de construction d'un auvent au cimetière à Merscheid (devis approuvé : 110.000,00 EUR TVAC ; dépense effective : 114.930,78 EUR TVAC).
- Approbation d'un décompte relatif aux travaux d'aménagement d'une salle de classe à l'école fondamentale à Heiderscheid (devis approuvé : 30.000,00 EUR TVAC ; dépense effective : 12.559,46 EUR TVAC).
- Approbation d'un décompte relatif aux travaux de raccordement de la ferme Wealer à la conduite d'eau DEA dans le cadre de la suppression du réservoir d'eau communal à Insenborn, au lieu-dit « Ob der Bichelchen » (devis approuvé : 60.000,00 EUR TVAC ; dépense effective : 63.207,68 EUR TVAC).
- Allocation d'un subside extraordinaire supplémentaire de 1.545,00 EUR au service d'incendie et de sauvetage communal pour l'année 2017.

Séance publique du 8 août 2018

Présents : M. Schank, bourgmestre ; F. Pereira Gonçalves et J. Sanavia, échevins ; M. Binsfeld, R. Origer, R. Brimmeyer, L. Hilger et A. Lutgen (ép. Demuth), conseillers ;
L. Leyder, secrétaire.

Absente : M. Welter (ép. Missavage), conseillère (excusée)

Le conseil communal a pris les décisions suivantes :

- Mise à jour de la composition des commissions consultatives communales.
- Abrogation du règlement-taxé communal du 19 juillet 2012 pour les missions non-primaires du service d'incendie et de sauvetage communal.
- Approbation d'un contrat avec Mme Mathilde Krack de Luxembourg concernant une concession funéraire au cimetière communal à Eschdorf.
- Attribution de l'adresse « L-9150 Eschdorf, am Beedemterwee 1 » au chalet des scouts à Eschdorf.
- Reclassement en domaine privé communal d'une parcelle sise à Insenborn, lieu-dit « An der Gaass », contenant 26 centiares, en vue de la vendre au propriétaire adjacent dans l'intérêt du redressement de la voirie vicinale à Insenborn.
- Décision de modifier le budget extraordinaire 2018 en inscrivant un article « Maison relais à Heiderscheid et annexes – travaux de mise en conformité relatifs à l'autorisation d'exploitation N° 3A/2012/5387/142 » doté d'un crédit de 190.000,00 EUR.
- Approbation d'un devis au montant total de 190.000,00 EUR TVAC établi le 27 juillet 2018 par le service technique communal relatif aux travaux de mise en conformité de la Maison relais à Heiderscheid et de ses annexes, conformément à l'autorisation N° 3A/2012/5387/142 délivrée en date du 21 juillet 2014 par le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.
- Ralliement à l'avis du collège échevinal relatif aux projets de plans directeurs sectoriels « logement », « zones d'activités économiques », « transports » et « paysages ».
- Allocation d'un subside extraordinaire de 250,00 EUR au Club des Jeunes d'Esch-sur-Sûre pour avoir participé à l'organisation en 2018 de la réception officielle à l'occasion de la célébration publique de la Fête Nationale.
- Allocation d'un subside extraordinaire au montant total de 5.000,00 EUR à l'association « Kanner- an Familljenhëllef asbl ».

- Délibération concordante concernant les aides étatiques, les délais de mise en œuvre du programme de mesure et une trop forte tutelle technique du secteur communal dans le domaine de l'assainissement des eaux usées.
- Approbation d'un contrat de mise à disposition d'une buvette mobile à la plage publique « Fuussefeld » à Insenborn avec la société TWO B sàrl de Hierheck.